

JUSTICE La campagne télé de la Chancellerie veut alerter l'opinion sur ce fléau qui touche tous les milieux

Des images chocs pour lutter contre les violences conjugales

Laurence de Charette

Tous les mois, six femmes meurent des suites de violences conjugales au sein de leur couple. Attribuées à mort chez elles. C'est un chiffre, accablant, qui a interpellé deux jeunes réalisateurs, François Rabes et Félicie Duerte. Plus d'un an de travail - bénévole - plus tard, leur spot d'alerte, estampillé du logo de la Chancellerie, est diffusé gracieusement depuis hier soir par l'ensemble des chaînes hertziennes et par certaines chaînes du câble.

A l'écran, le beau visage d'Ingrid, mannequin elle aussi bénévole, se métamorphose sans bruit : d'abord vierge et lisse, il apparaît griffé, bosselé, puis déformé et enfin entièrement contusionné. Puis le visage disparaît brusquement, laissant place à une vue d'ensemble sur une salle de la morgue : un corps sur un brancard recouvert d'un drap. Un infirmier couvre symboliquement le visage de la morte et dépose ses instruments dans un bruit métallique. Ses pas raisonnent alors qu'il quitte la pièce filmée de haut. En sous-titre, la comptine enfantine « *Je t'aime... un peu... à la folie...* » défile en même temps que les images chocs jusqu'à ce que les mots « *pas du tout* » s'inscrivent à côté du brancard.

A l'approche de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, Dominique Perben veut renforcer la lutte contre les violences au sein du couple, qui n'épargneraient aucun milieu social. Le numéro Azur de l'Ins-

titut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem) qu'affiche le clip télévisé doit orienter les victimes vers des associations spécialisées.

Par ailleurs, la nouvelle loi sur le divorce, entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier, a prévu une disposition spécifique pour éloigner du domicile conjugal un mari violent avant que le divorce ne soit prononcé. Le ministère de la Justice a aussi édité un guide méthodologique et met en avant des pratiques qui ont porté leur fruit. Comme celle de Douai, où le procureur, Luc Frémot, a érigé en priorité la lutte contre les violences conjugales. « *Une femme sur dix battue, cela veut dire que les femmes sont moins en sécurité chez elles que dans la rue*, insiste-t-il. Or, l'un des premiers droits, c'est bien la sécurité, tout particulièrement à domicile. »

La méthode du procureur de Douai est radicale : les conjoints auteurs de violence sont relégués pour quelques jours dans des foyers qui accueillent également des personnes sans domicile fixe. « *Leur comportement ne justifie pas un confort particulier* », explique le procureur, qui mise sur cette immersion pour créer un choc psychologique. En 18 mois de pratique et sur 204 cas traités de cette façon, Luc Frémot ne compte que trois récidives.

Le parquet de Paris est également cité en exemple. Les auteurs de violences ayant entraîné une incapacité de travail d'au moins quatre jours sont systématiquement renvoyés devant le tribunal. Quelque 3 300 procédures sont traitées par le parquet de Paris chaque année.



Les femmes les plus jeunes, entre 20 et 24 ans, sont deux fois plus exposées. (Photo L. Sadin/Editing Server.)

Une femme sur dix concernée

Chaque année, 10% des femmes déclarent avoir été victimes de maltraitance au sein de leur couple, selon les résultats de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) réalisée en 2000, dernières données disponibles. Ces violences s'exercent par des pressions psychologiques (pour un quart d'entre elles), des insultes, des agressions physiques et, pour 1% d'entre elles, des viols et des pratiques sexuelles imposées. Les femmes les plus jeunes (20-24 ans) sont deux fois plus exposées. En

outre, les victimes cachent souvent les violences subies à la maison. Plus des deux tiers des femmes contraintes à avoir des rapports sexuels garderaient ainsi le silence. Les déterminants le plus souvent évoqués sont l'alcoolisme (93%), le conjoint reconnu comme violent (57%) et les problèmes sociaux (52% précarité). Selon une étude de l'Institut médico-légal de Paris, entre 1990 et 1999, 65% des homicides de femmes sont le fait de leur mari ou d'un autre partenaire.

S. T.

Jean

Les
tour
sont
de th
à la c
Quest
de ve
gnée
Star

navire
pour
lions
que n
mer le
Hier
fense
teur i
qui po
n'ont
passe
vendu
au pr